



Détérioration parquet dans la cuisine

Par **koxxie**, le **16/11/2014** à **14:04**

Bonjour,

Après 7 ans passé dans notre logement ou nous sommes locataires, je souhaite bien évidemment récupérer ma caution. Je m'interroge sur une chose, mon logement est entièrement recouvert de parquet stratifié. A la longue, dans la cuisine, celui-ci s'est détérioré du fait de projection d'eau. Il est gondolé à certains endroits. De l'avis de la personne qui gère la gestion locative de notre appartement, c'est une détérioration de notre fait, donc soit on le change (en trouvant le même coloris), soit cela sera déduit de ma caution. ma question, peut-on estimé qu'un parquet stratifié n'a rien a faire dans une pièce d'eau, et que l'usure est donc normale, ou dois-je vraiment le changer ? Merci d'avance a ceux qui prendront le temps de lire et de me répondre.